

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 juillet 2017 à 18 heures

L'an deux mil dix sept, le 10 juillet, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur de LATOUR Henri, Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 3 juillet 2017, en vertu de l'article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : MM. de LATOUR, BENEFICE, Mmes ZANCHI, BOUVOT, M. SERRE, Mme GRAND, M. LAFONT, Mme OLIVIER, M. KERNER, Mme VALIENTE, MM. FIGUIERE, ESPAZE, Mme ROUVERET.

M. ANTON donne pouvoir pour voter en son nom à M. de LATOUR
Mme GAILLARD donne pouvoir pour voter en son nom à Mme BOUVOT
M. ESPAZE donne pouvoir pour voter en son nom à M. FIGUIERE

—————
Monsieur Patrick BENEFICE est élu secrétaire de séance
—————

**OBSERVATIONS SUR LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 MAI 2017**

M. FIGUIERE : Monsieur ESPAZE tient à préciser qu'il a voté « Contre » la subvention à Radio Escapades.

Sans autres observations, le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

**OBSERVATIONS SUR LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2017**

Sans observation, le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

—————
Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 17 juillet 2017, les représentants des communes qui ont accueilli des enfants juifs durant la seconde guerre mondiale se retrouveront à Vialas. Il s'agit d'un grand rendez-vous des communes du Massif Central qui ont des Justes sur leur territoire. Cette manifestation aura lieu tous les ans dans une commune différente.
—————

Avant tout débat, Monsieur le Maire propose d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

- Marché des travaux d'éclairage public
- Tarif de location de la Cure
- Motion pour l'Hôpital du Vigan

Accord du Conseil Municipal

MODIFICATIONS DE CREDITS

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Patrick BENEFIGE, Adjoint aux finances, qui expose que ces modifications de crédits sont des régularisations comptables sans conséquence budgétaire.

Budget « Eau et assainissement » :

Article	Objet	BP 2017	Modif.
673	Titres annulés sur exercice antérieur	10 482.42	8 682.42
6542	Créances éteintes		1 800.00
Total		10 482.42	10 482.42

Budget « Parc Locatif » :

6542	Créances éteintes	- 353
6718	Autres charges – Remboursement trop perçu	+ 353

Accord du Conseil Municipal.

AIDES FINANCIERES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions d'aides financières à certaines manifestations.

Mme BOUVOT : *Ce sont des associations qui font toujours quelque chose sur le village.*

Mme VALIENTE : *Ce sont des rendez-vous annuels.*

M. de LATOUR : *Le 14 juillet, il y aura une journée sportive sur la Commune jusqu'à 18 heures avec la présence du Club Cyclo Nîmois, le Comité des Fêtes prendra ensuite le relais jusqu'au soir.*

Mme BOUVOT : Le Comité des Fêtes propose un bal et un feu d'artifices.

Rallye des Camisards 2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 voix « contre » (Maurice FIGUIERE) et 14 voix « pour » :

- DECIDE de participer à hauteur de 1000 € au Rallye des Camisards 2017
- DIT que cette somme sera inscrite à l'art 6232 du budget
- DIT que le versement s'effectuera sur présentation du bilan financier et d'activité de la manifestation

Rallye Cigalois 2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de participer à hauteur de 500 € au Rallye Cigalois 2017,
- DIT que cette somme sera inscrite à l'art 6232 du budget
- DIT que le versement s'effectuera sur présentation du bilan financier et d'activité de la manifestation

Randonnée des Châtaignes 2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de participer à hauteur de 500 € à la Randonnées de Châtaignes 2017, organisée par la Groupe Cyclo Nîmois
- DIT que cette somme sera inscrite à l'art 6232 du budget
- DIT que le versement s'effectuera sur présentation du bilan financier et d'activité de la manifestation

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX

Monsieur Patrick BENEFICE présente la proposition de la Commission des Finances pour l'instauration d'une redevance d'occupation du domaine public à l'occasion de travaux impliquant une emprise sur le domaine public.

M. FIGUIERE : *Est-il prévu de donner cette information aux personnes qui font des travaux ?*

M. BENEFICE : *Un document sera donné à chaque demande. C'est en général l'entreprise qui effectue les travaux qui fait cette demande, à défaut c'est le riverain concerné.*

M. de LATOUR : Une note d'information sera donnée aux artisans locaux.

M. BENEFIGE : Il y aura également une information sur le site. Dans le cas normal d'une demande d'autorisation d'occupation de la voirie, il y aura un imprimé à compléter avec toutes les informations et le rappel de la restriction éventuelle appliquée du 1^{er} juillet au 31 août de chaque année.
Je vous propose de généraliser cette contribution dans le cas d'une remise en état nécessaire, même s'il n'y a pas eu de travaux, mais, par exemple, dégradation de la voirie ou dépôt illégal de toute nature.

Mme OLIVIER : De quoi s'agit-il ?

M. BENEFIGE : Carcasse de voiture délaissée, dépôt de gravats, et tout ce qui oblige à une intervention des services municipaux ou entreprise spécialisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix « contre » (Jean-Pierre ESPAZE) et 14 voix « pour » :

- DECIDE d'instaurer sur la commune une redevance d'occupation du domaine public pour travaux et ouvrages en bordure de voirie à compter du 1^{er} septembre 2017
- DIT que toute demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour travaux et ouvrages en bordure de voirie doit faire l'objet d'une demande à déposer en mairie au plus tard 8 jours avant la date de début des travaux, indiquant les dates prévues de début et fin d'occupation
- DIT que les tarifs sont les suivants :

Stationnement de benne amovible, occupation pour échafaudage ou toute autre occupation du domaine public pour des travaux (clôture de chantier, nacelle, grue, dépôt de matériels et dépôts divers)	0.50 €/m ² /jour
Gratuit (si demande autorisation faite)	14 jours calendaires
Contribution pour remise en état	300.00 € TTC par jour nécessaire à la réparation par les services municipaux et/ou montant de la facture de réparation par une entreprise
Occupation du domaine public sans autorisation	pénalité de 100 €/jour ajoutée au montant dû applicable dès le 1 ^{er} jour
Non libération des lieux à la date prévue	

- RAPPELLE que des restrictions à la délivrance d'autorisation d'occupation du domaine public pour travaux peuvent intervenir entre le 1^{er} juillet et le 31 août de chaque année en raison de la forte fréquentation de la voirie et espaces publics à cette période.

TARIFS EAU 2017

Monsieur Patrick BENEFIGE, Adjoint aux Finances, rappelle à l'assemblée que les tarifs de l'eau n'ont pas été modifiés depuis 2013, il propose de ne pas les augmenter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les tarifs 2017 « eau et assainissement »

	MONTANT H.T. 2015	MONTANT H.T. 2016	MONTANT H.T. 2017
Droit au réseau eau	64,05	64,05	64,05
Prix du M3 d'eau < 120	1,300	1,300	1,300
Prix du M3 d'eau > 120	1,400	1,400	1,400
Eau brute (M3)	0,650	0,650	0,650
Droit au réseau assainissement	20,000	20,000	20,000
Prix du M3 assainissement	0,50	0,50	0,50

REGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire propose de reporter cette question à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal afin que chaque conseiller ait eu le temps d'en prendre connaissance.

Accord du Conseil Municipal

RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Jocelyne ZANCHI qui fait un bilan de la mise en place du PEDT et du désir du Conseil d'Ecole de repasser à la semaine de 4 jours.

M. de LATOUR : *Le Conseil d'Ecole était quasi unanime pour repasser à la semaine des 4 jours, nous ne pouvons que suivre son avis. Je suis attristé que le PEDT qui fonctionne très bien sur notre commune avec plus de 100 enfants soit arrêté.*

Mme ZANCHI : *En 2013, il nous a été demandé de mettre en place le PEDT et nous avons fait tout ce qu'il fallait pour que le périscolaire fonctionne avec des intervenants et en répondant favorablement à toutes les demandes et besoins. Le seul problème est que le PEDT a été victime de son succès. La demi-journée supplémentaire devait être le samedi matin mais le Conseil Général a dit qu'il n'y aurait pas de bus et les parents n'ont pas voulu à cause de leur week-end. Les seules personnes à vouloir le samedi matin étaient les enseignants. Il n'y a donc plus eu de coupure le mercredi. Nous avons proposé aux enfants une grande diversité d'activités possible. Aujourd'hui, juste avant les vacances, on nous demande de revenir en arrière, alors que nous avons fait tout ce qui nous a été demandé. Il y a eu un bilan du PEDT, les seuls à être contents étaient les enseignants parce que les enfants étaient réceptifs le mercredi matin. L'organisation fonctionnait très bien mais on ne peut pas demander beaucoup aux mêmes personnes. Nous avons un regret : la diversité de intervenants qui ont réussi à travailler avec les enfants. Pour maintenir cette dynamique, il va leur être proposé d'intervenir de 16 h 30 à 18 h en périscolaire.*

M. BENEFICE : *Les intervenants ont permis une grande diversité d'animations et nous les en remercions une nouvelle fois. La Commune a adressé un courrier à l'Académie demandant à bénéficier de la dérogation pour retour à la semaine de 4 jours après écoute de toutes les instances concernées : rencontre avec les enseignants, souhait du Conseil d'Ecole et bilan du Comité de Suivi du PEDT. Cette décision respecte le souhait de la communauté éducative. A la rentrée, il y aura une rencontre avec les intervenants pour voir ce qui pourrait être fait dans le nouveau cadre. L'idée est que ce potentiel ne soit pas perdu et qu'il puisse continuer à bénéficier aux enfants.*

Mme ZANCHI : *L'action « manger-bouger » devait se mettre en place à la rentrée 2016 mais cela n'a pas été possible par manque de temps.*

M. FIGUIERE : *On régularise donc un courrier qui a déjà été envoyé.*

M. SERRE : *Je tiens à souligner la qualité du travail du personnel et des intervenants.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour le passage aux 4 jours d'école.

M. BENEFICE souhaite apporter un commentaire après le vote. M. le maire lui donne la parole :

M. BENEFICE : *Je suis solidaire de la décision municipale qui découle de la prise en compte de l'avis majoritaire de la communauté éducative. Toutefois je tiens à préciser mon avis sur le sujet. L'aménagement du seul rythme hebdomadaire de l'école est insuffisant et même voué à l'échec, preuve en est le retour voulu à la semaine de 4 jours. Il est connu de tous que les rythmes scolaires doivent être réaménagés d'abord au niveau de l'année avec une alternance régulière de 7 semaines d'école et 2 semaines de vacances accompagnées de la réduction des vacances d'été. Pour ma part je continue de penser qu'une fois le rythme annuel réaménagé, et dans l'intérêt de l'élève, la semaine de 4,5 jours est préférable, avec la 9^{ème} demi-journée placée le samedi matin.*

MARCHE « ECLAIRAGE PUBLIC »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commune de Lasalle doit désigner l'entreprise qui réalisera la rénovation de l'éclairage public et signer le marché public pour que la compétence soit transférée au SMEG qui prendra alors en charge financièrement la totalité des travaux.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des résultats de la consultation d'entreprise pour la rénovation de l'éclairage public, ont répondu :

VALETTE	95 042.00€
SPIE	91 469.50€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'Entreprise SPIE, pour un montant de 91 469.50 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux

TARIF DE LOCATION DE LA CURE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de définir un montant de loyer pour une occupation d'un mois pour les salles de la Cure.

M. BENEFICE : *Il s'agit de définir 2 tarifs, un tarif « grande salle » (une au rez-de-chaussée et une au 1^{er} étage) et un « tarif petite salle » pour chacune des autres pièces du 1^{er} étage. le tarif sera avec eau, électricité et internet compris, chauffage non compris.*

- M. OLIVIER :** *Il y a actuellement une demande d'un monteur de films documentaires qui a très envie de développer son activité. Il cherche une salle de montage et est très intéressé par le développement culturel de la Commune.*
- M. FIGUIERE :** *S'il s'agit d'une occupation temporaire pour un mois, cela me convient.*
- M. SERRE :** *Le bâtiment est vieillot.*
- M. BENEFIGE :** *Le jour où le bâtiment sera remis à neuf, il y aura actualisation des tarifs.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer ainsi qu'il suit le tarif pour la location mensuelle des salles de la cure :
 - Grande salle : 100 €
 - Petite salle : 50 €
- DIT que ce loyer comprend l'eau l'électricité et internet

MOTION HÔPITAL DU VIGAN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que :

« Depuis le 1^{er} janvier 2017, 11 lits de médecine ont été gelés, ce qui signifie qu'ils sont bloqués, non exploitables et entraînant une réduction de personnel. Cet hôpital de proximité, à taille humaine, est reconnu comme le service public indispensable à l'offre de soins de premier recours.

C'est un lieu qui accueille des femmes et des hommes touchés dans leur corps et dans leur âme au détour de la maladie.

L'hôpital du Vigan assure des soins de qualité et propose de nombreux services : le service de médecine (court séjour) avec des lits dédiés aux patients en soins palliatifs (LISP), un plateau technique de rééducation (SSR), une Unité de Soins de Longue Durée (USLD), 2 EHPAD, un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), et une Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA). Il y a également un Institut de Formation d'Aide-soignant (IFAS) et une blanchisserie offrant ses services aussi bien en interne qu'auprès d'autres structures extérieures. L'hôpital propose également un service de portage des repas.

L'hôpital du Vigan s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire aux multiples compétences reconnues. C'est un acteur essentiel de notre territoire déjà fragilisé aussi bien sur le plan médical que sur le plan économique et social. N'oublions pas le poids économique important de l'établissement ainsi que son impact social sur le territoire en difficulté. »

M. le maire propose à l'assemblée le vote de la motion suivante :

« Nous, membres du Conseil Municipal de Lasalle, soutenons les actions des personnels hospitaliers des bassins Viganais, Gangeois, Suménois, Causse-Aigoual-Cévennes et Piémont Cévenol, qui sont inquiets du fait de la réduction du nombre de lits de médecine et qui s'interrogent sur le devenir de l'hôpital.

Avec eux nous voulons que notre hôpital vive ! Que la population du territoire garde cette liberté de choix du parcours de soins, qu'elle puisse réellement bénéficier d'un accès à des soins de proximité. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le texte de la motion tel que présenté par M. le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

M. FIGUIERE : *Je souhaite évoquer le cas de Madame France CROS, est-ce qu'il serait possible de faire quelque chose pour elle par le biais du C.C.A.S. ?*

M. de LATOUR : *Le C.C.A.S. peut intervenir pour cette dame, je trouve toutefois étrange qu'elle ne soit jamais venue me voir.*

M. FIGUIERE : *Elle ne viendra pas.*

Mme ZANCHI : *Est-ce qu'elle a fait appel à une assistante sociale pour l'aider ?*

Mme BOUVOT : *En ce qui concerne les containers à ordures ménagères, des cache-poubelles sont en place sauf que maintenant des personnes déposent les choses par terre, s'il n'y a pas assez de poubelles, il suffit de le demander et on en rajoute.*

M. FIGUIERE : *Est-ce qu'il y a un contrat pour le nettoyage des containers à ordures ménagères ?*

Mme BOUVOT : *C'est le SYMTOMA qui s'en occupe et cela est fait une à deux fois par an.*

M. KERNER : *Ils l'ont fait il y a environ un mois.*

M. SERRE : *Pour les containers à ordures ménagères à l'extérieur du village, il faut prévoir un socle solide pour éviter qu'ils soient renversés.*

Mme VALIENTE : *Je vois le travail qu'ils font, ils vident comme il faut et nettoie mais si les gens sont des porcs qu'y faire ?*

Mme ZANCHI : *Il y a obligation de mettre les déchets dans des sacs avant de les mettre au container.*

M. KERNER : *Il y a eu beaucoup de bruit dans mon quartier jusqu'à tard dans la nuit, ce week-end.*

Mme BOUVOT : *Vendredi cela a duré jusqu'à 5 heures du matin.*

M. de LATOUR : *Lorsqu'on saura qui c'était, il lui sera adressé une lettre comminatoire.*

La séance levée à 19 heures 15.